

## Délibération du Conseil de Communauté

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 59  
Membres absents : 19  
Procurations : 11

Séance du 15 novembre 2023  
L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 15 du  
mois de novembre, à 18 h, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

Date de convocation : 09/11/2023  
Date de transmission : 21/11/2023  
Date de mise en ligne : 22/11/2023

#### Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BAUMLIN Christian, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WILHELM Mathieu, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

#### Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), Mme CAZES Héléne, M. BOHLY Dominique (pouvoir à M. FERON Jules), Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FUCHS Serge, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. KAHRIC Franck, M. KASTLER André (pouvoir à Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra, Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. SCHACHER Francis), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme SFEIR Lola), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WILLER Christèle

#### Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

9<sup>ème</sup> QUESTION

Championnat de France Cyclisme Avenir 2024 – Attribution d’une subvention exceptionnelle  
(DELIBERATION n°2023-156)

Les épreuves du championnat de France Cyclisme Avenir 2024 (section jeunes) se dérouleront sur le territoire du Sud Alsace du 8 au 12 mai 2024.

Cette manifestation sportive de grande ampleur se tiendra sur le secteur d’Altkirch et bénéficie d’ores et déjà à ce titre d’engagements en faveur d’un soutien financier de la Ville d’Altkirch, de la Communauté de Commune du Sundgau, de la CeA et de la Région Grand Est.

Cet évènement, bien qu’étant organisé le secteur sundgavien, bénéficiera en termes de retombées économiques, au territoire de Saint-Louis Agglomération, qui pourra héberger les équipes et spectateurs mais également, le cas échéant accueillir le départ d’une course de cyclo-tourisme organisée à la même occasion.

En effet, considérant que les hébergements sundgaviens sont insuffisants en nombre, les organisateurs entendent également faire valoir ceux situés sur le territoire de Saint-Louis Agglomération.

L’organisation de ce championnat « Avenir » a également pour objectif de démontrer à la Fédération française de cyclisme les capacités du territoire Sud-Alsace à être candidat à l’accueil du futur championnat de France « Elite » en 2026, manifestation sportive au niveau professionnel national, qui pourra permettre de valoriser le secteur des trois frontières dont l’accessibilité, notamment du fait de la présence de l’EAP, est un atout de premier plan pour l’accueil d’un tel évènement.

Par ailleurs, conformément à la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, toute association ou fondation qui sollicite l’octroi d’une subvention publique auprès d’une collectivité territoriale, en numéraire ou en nature, a désormais l’obligation de s’engager, lors du dépôt de sa demande, à souscrire à un contrat d’engagement républicain et à respecter les engagements qui y figurent.

Suite à une sollicitation financière du porteur du projet, il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d’attribuer au projet une subvention exceptionnelle d’un montant de 10 000€, celui-ci s’inscrivant pleinement dans les politiques sportive, sociale, touristique et environnementale de Saint-Louis Agglomération ;
- décider de verser la subvention en 2023, les crédits étant prévus au budget supplémentaire 2023 ;
- d’autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l’unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,  
Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 20 novembre 2023

Le Président,  
Jean-Marc DEICHTMAN

